



--- Limite de propriété
 - - - Emprise indicative du projet

D'une manière générale, La zone des travaux doit être purgée de tous les revêtements de sol (dalle béton emboîté ext.), et des mobiliers (bancs, bêtouilles, jardinières...), les réseaux devront être purgés ou devoyés s'ils saventent desservir un tiers
A noter:
 Le calvaire et les 2 arbres à conserver et à protéger jusqu'à la fin des travaux

Mairie d'Orange	Mairie de Cabannes Place de la Mairie 13440 CABANNES tel 04 90 95 53 41 Email contact@mairie-cabannes.fr
Architecte	mm architectures 10, place des suggestions 13 002 Marseille tel 04 93 90 43 22 fax 04 91 50 57 42 www.mmarchitectures.com mmarchitectures
Architecte paysagiste	LANDSCAPE 63 rue grande fontaine 8400 Avignon tel 33 490 14 01 40 fax : 33 490 14 01 41 Email : pierre@landope.fr

Construction d'un pôle intergénérationnel

Plan de démolitions

Supplément 2014	Première édition	Nature des modifications	JOC	SEB
Date			Dessinateur	Visa Resp. Art. Visa
Les cotes sont données à titre indicatif, et devront être vérifiées sur site avant exécution				
Sud		N° Affaire		
Etudes		14039MOP		
Engineering		Phase		
		DCE		
		Echelle : 1/200		
		Plan n°		
		Ind.		
		DEM01		

Parc d'activités
04170 LES MEES
Tél. : 04 92 30 46 46
Fax : 04 92 30 46 51
E-mail : seel@seesca.fr

3x Rue Espilly
13300 MALON DE PROVENCE
Tél. : 04 90 54 40 32
Fax : 04 90 54 37 98
E-mail : seel13@seesca.fr

Internet : <http://www.seesca.fr>